



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

RAPPORT DE GESTION

(66^e année des services télégraphique et téléphonique, 28^e année du service des radiocommunications)

1934

Organisation et personnel.

Le 1^{er} janvier 1934, date d'entrée en vigueur de la Convention internationale des télécommunications (Madrid, 1932), l'office central de l'Union a pris le titre de « Bureau de l'Union internationale des télécommunications », conformément aux dispositions de l'article 17, § 1 de ladite Convention.

Le Bureau de l'Union a subi une grande perte par le décès de son directeur, M. le Dr J. Råber, survenu subitement le 30 octobre 1934. Dans notre Journal nous avons rendu aux grands mérites du défunt l'hommage qui était dû et auquel ont bien voulu s'associer tous les membres de l'Union. Son successeur le Dr h. c. F. v. Ernst, avocat, secrétaire du Conseil national et journaliste, de et à Berne, nommé par le Conseil fédéral suisse à la date du 8 novembre 1934, a pris la direction du Bureau le 1^{er} janvier 1935.

Les services télégraphique et téléphonique ont enregistré les mutations suivantes parmi le personnel titularisé: Sur sa demande, M. Livio Patocchi, secrétaire-adjoint, a été mis au bénéfice de la retraite — non sans emporter notre reconnaissance — à partir du 1^{er} novembre 1934, après plus de 43 ans de service au Bureau. Pour compléter l'effectif du personnel, le Conseil fédéral, dans sa séance du 16 octobre, a nommé commis de chancellerie de 2^e classe M. Georges Frachebourg, télégraphiste à Genève. M. Frachebourg a pris ses fonctions le 1^{er} novembre.

Les mêmes services ont pu licencier, dans le courant de l'année, deux des aides temporaires qu'ils avaient engagés notamment pour les travaux de réédition de la nomenclature officielle des bureaux télégraphiques ouverts au service international.

L'état du personnel titularisé du service des radiocommunications a subi les modifications suivantes:

	Ancien grade	Nouveau grade	A partir du
MM. W. Studer	chef de chancellerie	secrétaire-adjoint	1 ^{er} avril 1934
A. Gander	aide temporaire	aide de 1 ^{re} classe	1 ^{er} avril 1934
W. Borys	aide temporaire	aide de 2 ^e classe	1 ^{er} avril 1934
Dr A. Lang	traducteur	chef de chancellerie	15 mai 1934

En ce qui concerne le personnel occupé en commun par les deux sections du Bureau, le Département politique fédéral a accepté avec remerciements pour les services rendus, pour avoir effet le 1^{er} juin 1934, la démission de M^{me} J. Morgenthaler, aide de 1^{re} classe. D'autre part, M. R. Chatelain, aide temporaire, a été nommé expéditionnaire le 1^{er} avril 1934.

Le personnel permanent et temporaire du Bureau se composait, à fin 1934, des fonctionnaires et employés suivants:

Services télégraphique et téléphonique	Service des radiocommunications	Personnel occupé par les deux sections
1 vice-directeur	1 vice-directeur	1 comptable
1 secrétaire	1 secrétaire	2 expéditionnaires
1 traducteur	1 secrétaire-adjoint	1 concierge
1 chef de chancellerie	1 chef de chancellerie	2 aides temporaires
1 secrétaire de chancellerie	2 secrétaires de chancellerie	
1 commis de 1 ^{re} classe	2 commis de 1 ^{re} classe	
1 commis de 2 ^e classe	3 aides de 1 ^{re} classe	
1 aide temporaire	1 aide de 2 ^e classe	
	5 aides temporaires	

Enfin, nous rappelons que le Conseil fédéral a décidé de réduire, pour 1934 et pour 1935, les traitements des directeurs et des agents des Bureaux des Unions internationales à Berne. Cette réduction est de 7 % environ.

Convention radiotélégraphique internationale de Washington.

Nous indiquons ci-après les pays qui, au cours de 1934, ont ratifié les actes de la Conférence radiotélégraphique internationale de Washington, 1927, et ont déposé les ratifications auprès du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique:

Convention, Règlement général et Règlement additionnel y annexés.	Date de dépôt de la ratification.
Afrique équatoriale française et autres colonies	5 janvier 1934
Afrique occidentale française	5 janvier 1934
France	5 janvier 1934
Indochine française	5 janvier 1934
Madagascar	5 janvier 1934
Tunisie	27 juin 1934

Le tableau ci-après indique les pays qui font partie de l'Union et, le cas échéant, dans quelle classe ils cotisent pour l'une ou l'autre section, et dans quelles conditions ils se sont engagés à appliquer la Convention et un ou plusieurs des Règlements y annexés.

Pays 1	Classe de contribution		Convention		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Services télégraphique et téléphonique 2	Services des radiocommunications 3	Signature S A Adhésion 4	Date du dépôt de la ratification ou de l'adhésion 5	Signature S A Adhésion 6	Date du dépôt de l'approbation ou de l'adhésion 7	Signature S A Adhésion 8	Date du dépôt de l'approbation ou de l'adhésion 9	Règlement général		Règlement additionnel	
									Signature S A Adhésion 10	Date du dépôt de l'approbation ou de l'adhésion 11	Signature S A Adhésion 12	Date du dépôt de l'approbation ou de l'adhésion 13
Afghanistan	VI	—										
Union de l'Afrique du Sud	I	I	S		S		S		S		S	
Albanie ²⁰⁾	V	VI										
Allemagne	I	I	S	29. VI. 1934	S	15. VIII. 1934 ²¹⁾	S	15. VIII. 1934	S	15. VIII. 1934 ²¹⁾	S	15. VIII. 1934
République Argentine	I	I	S		S		S		S		S	
Fédération Australienne	I	I	S	20. III. 1934 ²²⁾	S	8. II. 1934 ²³⁾	S		S	8. II. 1934 ²³⁾	S	8. II. 1934 ²⁴⁾
Autriche	IV	VI	S	23. III. 1934	S	14. III. 1934	S	14. III. 1934	S	14. III. 1934	S	14. III. 1934
Belgique	III	III	S	2. XII. 1933	S	2. XII. 1933 ²⁵⁾	S	2. XII. 1933	S	2. XII. 1933 ²⁵⁾	S	2. XII. 1933
Bolivie	IV	IV	S		S	26. II. 1934 ²⁶⁾	S		S	26. II. 1934	S	26. II. 1934
Brésil	I	I	S		S		S		S		S	
Bulgarie	V	V	A	13. XII. 1933	A	13. XII. 1933	A	13. XII. 1933	A	13. XII. 1933	A	13. XII. 1933
Canada	—	I	S	6. III. 1934					S	6. III. 1934		
Ceylan	VI	—										
Chili	IV	III	S		S		S		S		S	
Chine	I	I	S		S				S		S	
Etat de la Cité du Vatican	VI	VI	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933 ²⁷⁾	S	27. XII. 1933
Républ. de Colombie	V	VI	S	7. XI. 1934	S	25. X. 1933 ²⁸⁾	S	25. X. 1933	S	25. X. 1933 ²⁸⁾	S	25. X. 1933
Colonies espagnoles ²⁹⁾	VI	²²⁾	A	27. VI. 1934	A	27. VI. 1934 ²⁹⁾			²²⁾	²²⁾	²²⁾	²²⁾
Colonies françaises, protectorats et territoires sous mandat français		¹⁵⁾	S						S		S	
Côte française des Somalis	VI				S							
Guyane française	VI				S							
Indochine française	IV				S							
Madagascar	V				S							
Nouvelle-Calédonie	VI				S							
Sénégal	V				S							
Colonies portugaises ..	¹¹⁾	¹⁶⁾	S		S		S		S		S	
Confédération suisse	IV	V	S	1. VIII. 1934	S	23. VII. 1934	S	23. VII. 1934	S	23. VII. 1934	S	23. VII. 1934
Congo belge	VI	VI	S	2. XII. 1933 ⁴⁾	S	2. XII. 1933 ⁴⁾	S	2. XII. 1933 ⁴⁾	S	2. XII. 1933 ⁴⁾	S	2. XII. 1933 ⁴⁾
Costa-Rica	VI	VI	S		S		S		S		S	
Cuba	VI	III	S		S		S		S		S	
Curaçao et Surinam ..	¹³⁾	¹³⁾	S	23. XII. 1933	S	16. XII. 1933 ³⁰⁾	S	16. XII. 1933	S	16. XII. 1933 ³⁰⁾	S	16. XII. 1933
Cyrénaïque	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Danemark	IV	IV	S	6. II. 1934	S	12. II. 1934 ³¹⁾	S	12. II. 1934	S	12. II. 1934	S	12. II. 1934
Ville libre de Danzig ⁸⁾	VI	VI	S		S		S		S		S	
Républ. Dominicaine	VI	V	S		S		S		S		S	
Egypte	IV	IV	S	11. I. 1934	S	27. XII. 1933 ³²⁾	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933 ³²⁾	S	27. XII. 1933
Républ. de El Salvador	VI	VI	S		S		S		S		S	
Equateur	VI	V	S		S		S		S		S	
Erythrée	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Espagne	II	II	S	27. VI. 1934	S	27. VI. 1934 ³³⁾	S	27. VI. 1934	S	27. VI. 1934 ³³⁾	S	27. VI. 1934
Estonie	V	V	A	19. I. 1935	A	19. I. 1935 ³⁴⁾	A	19. I. 1935	A	19. I. 1935 ³⁴⁾	A	19. I. 1935
Etats-Unis d'Amérique	—	¹⁷⁾	S	13. VI. 1934 ³⁵⁾					S	13. VI. 1934 ³⁵⁾		
Empire d'Ethiopie ..	VI	VI ²⁷⁾	S	14. XI. 1934	S	14. XI. 1934 ³⁶⁾			A	28. I. 1935		
Finlande	IV	IV	S	30. XII. 1933	S	30. XII. 1933 ³⁷⁾	S	30. XII. 1933	S	30. XII. 1933 ³⁷⁾	S	30. XII. 1933
France ⁹⁾	I	I	S		S		S		S		S	
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	I	I	S		S		S		S		S	
Grèce ⁵⁾	III	V	S		S		S		S		S	
Guatemala	VI ¹²⁾	VI ¹²⁾	S		S		S		S		S	
Haïti (République d')	V	V	A		A		A		A		A	
Républ. de Honduras	VI	VI	S		S		S		S		S	
Hongrie ⁶⁾	IV	IV	S		S		S		S		S	
Iles italienn. de l'Eqée	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933

Pays	Classe de contribution		Convention		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique		Règlements des radiocommunications			
	Services télégraphiques et téléphoniques	Services des radiocommunications	Signature Adhésion	Date du dépôt de la ratification ou de l'adhésion	Signature Adhésion	Date du dépôt de l'approbation ou de l'adhésion	Signature Adhésion	Date du dépôt de l'approbation ou de l'adhésion	Règlement général		Règlement additionnel	
									Signature Adhésion	Date du dépôt de l'approbation ou de l'adhésion	Signature Adhésion	Date du dépôt de l'approbation ou de l'adhésion
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Indes britanniques . . .	I	I	S	30. IV. 1934	S	14. IV. 1934 ³⁾	S	14. IV. 1934	S	14. IV. 1934 ³⁾	S	14. IV. 1934
Indes néerlandaises . . .	III	III	S	23. XII. 1933	S	16. XII. 1933 ³⁾	S	16. XII. 1933	S	16. XII. 1933 ³⁾	S	16. XII. 1933
Iraq	VI	VI										
Etat libre d'Irlande ⁴⁾	V	V	S		S		S		S		S	
Islande	VI	VI	S	9. III. 1934	S		S		S		S	
Italie	I	I	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Japon, Chosen, Taiwan, Karafuto, le Territoire à bail du Kwantung et les Iles des Mers du Sud sous mandat jap.	²¹⁾	²¹⁾	S	1. III. 1934	S	27. XII. 1933 ³⁾	S	27. XII. 1933	S	27. XII. 1933 ³⁾	S	27. XII. 1933
Lettonie	V	V	S		S		S		S		S	
Libéria	—	VI	S						S		S	
Lithuanie	V	V	S		S		S		S		S	
Luxembourg	VI	VI ⁴⁾	S	9. VI. 1934	S	9. VI. 1934 ³⁾	S	9. VI. 1934	S	9. VI. 1934	S	9. VI. 1934
Maroc	IV	VI	S	23. II. 1934 ⁷⁾	S	16. III. 1934 ⁷⁾	S	16. III. 1934 ⁷⁾	S	16. III. 1934 ⁷⁾	S	16. III. 1934 ⁷⁾
Mexique	IV	—	S		S							
Nicaragua	—	VI	S						S			
Norvège	III	III	S		S		S		S		S	
Nouvelle-Zélande . . .	IV	IV	S	5. III. 1934	S	9. VIII. 1934 ³⁾	S		S	9. VIII. 1934 ³⁾	S	9. VIII. 1934
Républ. de Panama . . .	VI	VI	S		S		S		S		S	
Paraguay	VI	VI	A		A				A			
Pays-Bas	III	III	S	23. XII. 1933	S	16. XII. 1933 ³⁾	S	16. XII. 1933	S	16. XII. 1933 ³⁾	S	16. XII. 1933
Pérou	V	III ²⁵⁾	S		S		S		S		S	
Perse ²⁶⁾	VI	VI	S	20. VII. 1934	S	20. VII. 1934	S		A	7. I. 1935	A	7. I. 1935
Pologne	II	V	S	31. V. 1934	S	31. V. 1934 ³⁾	S	31. V. 1934	S	31. V. 1934 ³⁾	S	31. V. 1934
Portugal	V	III	S		S		S		S		S	
Roumanie	III	V	S		S		S		S		S	
Sarre (Territoire de la)	VI	—										
Siam	V	IV										
Somalie italienne . . .	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Suède	III	III	S		S		S		S		S	
Syrie et Liban	¹⁴⁾	¹⁵⁾	S	22. V. 1934	S	22. I. 1934 ³⁾	S	22. V. 1934	S	22. I. 1934 ³⁾	S	22. I. 1934
S. Marin (Républ. de)	—	VI										
Tchécoslovaquie	III	IV	S	5. I. 1934	S	18. XII. 1933 ³⁾	S	18. XII. 1933	S	18. XII. 1933 ³⁾	S	18. XII. 1933
Terre-Neuve	—	IV										
Tripolitaine	VI	VI	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933	S	26. XII. 1933
Tunisie	V	V	S		S		S		S		S	
Turquie	III	III	S		S	9. II. 1935 ³⁾	S	9. II. 1935	S	9. II. 1935 ³⁾	S	9. II. 1935
Union des Républiques Soviétiques Socialistes	I	I	S		S		S		S		S	
Uruguay	IV	IV	S		S		S		S		S	
Vénézuéla	V	IV	S		S		S		S		S	
Yémen	VI	—										
Yougoslavie	III	V	S	28. VIII. 1934	S	7. XII. 1934 ³⁾	S	7. XII. 1934	S	7. XII. 1934 ³⁾	S	7. XII. 1934
Zone espagnole du protectorat du Maroc	VI	—	A	27. VI. 1934	A	27. VI. 1934 ³⁾						

¹⁾ Les pays qui ont signé le Protocole final sont les mêmes que ceux qui ont signé le Règlement télégraphique, à l'exception de la Perse. — ²⁾ Les pays qui ont signé le Protocole final sont les mêmes que ceux qui ont signé le Règlement général des radiocommunications. — ³⁾ Y compris le Protocole final. — ⁴⁾ S'applique aussi au Territoire de Ruanda-Urundi, uni administrativement à la colonie du Congo belge. — ⁵⁾ Est également valable pour l'Alaska, Hawaï et les autres possessions américaines de la Polynésie, les Iles Philippines, Puerto Rico et les autres possessions américaines dans les Antilles, ainsi que pour la Zone du Canal de Panama. — ⁶⁾ Vu les conditions particulières qui existent pour les stations radiotélégraphiques groenlandaises, la situation actuelle ne permet pas d'appliquer pour le Groenland les règles de l'article 81, § 1, d) (1) du Règlement télégraphique, concernant les délais fixés audit paragraphe. — ⁷⁾ Dépôt effectué au nom de l'Empire marocain, à l'exclusion de la zone espagnole du protectorat. — ⁸⁾ Bien que n'ayant pas encore ratifié la Convention, a déclaré appliquer, depuis le 1^{er} janvier 1934, les dispositions de ladite Convention et des Règlements y annexés. — ⁹⁾ Déclaration de l'Administration hongroise: « Bien que n'ayant pas encore ratifié la Convention internationale des télécommunications de Madrid (1932), la Hongrie applique, depuis le 1^{er} janvier 1934, les dispositions de ladite Convention et des Règlements y annexés, en maintenant sa réserve contenue dans le Protocole final au Règlement télégraphique. Toutefois, les dispositions de l'article 7 du Règlement général des radiocommunications se rapportant au service de radiodiffusion ne pourraient être agréées par la Hongrie que si l'on trouvait une solution transactionnelle, dans la question de la distribution des fréquences, répondant aux exigences du service national hongrois. » — ¹⁰⁾ Bien que n'ayant pas encore adhéré à la Convention, a déclaré appliquer, depuis le 1^{er} janvier 1934, les dispositions de ladite Convention et des Règlements y annexés. — ¹¹⁾ Angola: VI; colonies portugaises en Afrique (à l'exception de l'Angola et de Mozambique): VI; colonies portugaises de l'Asie et de l'Océanie: VI; Mozambique: VI. — ¹²⁾ Provisoirement. — ¹³⁾ Curaçao: VI; Surinam: VI. — ¹⁴⁾ République libanaise: VI; Etat de Syrie: VI. — ¹⁵⁾ Afrique équatoriale française: VI; Afrique occidentale française (y compris le Sénégal): VI; Cameroun (territoire sous mandat français): VI; Côte française des Somalis: VI; Etablissements français de l'Océanie: VI; Guadeloupe: VI; Guyane française: VI; Indochine française: IV; Madagascar: V; Martinique: VI; Nouvelle-Calédonie: VI; Réunion: VI; S. Pierre et Miquelon: VI; Togo (territoire sous mandat français): VI. — ¹⁶⁾ Afrique occidentale portugaise: VI; Afrique orientale portugaise et possessions portugaises asiatiques: VI. — ¹⁷⁾ Alaska: III; Etats-Unis d'Amérique: I; Hawaï et les autres possessions américaines de la Polynésie: III; Philippines (Iles): III; Puerto Rico et les autres possessions américaines dans les Antilles: III; Zone du Canal de Panama: III. — ¹⁸⁾ Bien que n'ayant pas signé le Règlement général des radiocommunications. — ¹⁹⁾ Territoires syro-libanais: VI. — ²⁰⁾ Bien que n'ayant pas encore adhéré à la Convention, a déclaré appliquer, depuis le 1^{er} février 1934, les dispositions du Règlement télégraphique. — ²¹⁾ Japon I^{re} classe; Chosen IV^e classe; Karafuto VI^e classe; Iles des Mers du Sud sous mandat japonais VI^e classe; Taiwan VI^e classe; Territoire à bail du Kwantung VI^e classe. — ²²⁾ En ce qui concerne les Territoires espagnols du Golfe de Guinée, l'adhésion comprend aussi le Règlement général des radiocommunications avec son Protocole final et le Règlement additionnel des radiocommunications. Lesdits territoires contribuent dans la VI^e classe aux frais communs du service des radiocommunications du Bureau de l'Union. — ²³⁾ La ratification comprend aussi les territoires de Papua et l'île de Norfolk, ainsi que les territoires de la Nouvelle-Guinée et de Nauru. — ²⁴⁾ L'approbation comprend aussi les territoires de Papua et l'île de Norfolk, ainsi que les territoires de la Nouvelle-Guinée et de Nauru. — ²⁵⁾ Le Pérou contribue dans la V^e classe aux frais communs du service des radiocommunications du Bureau de l'Union à partir du 1^{er} janvier 1935. — ²⁶⁾ A partir du 22 mars 1935, le nom officiel de ce pays sera Iran. — ²⁷⁾ A partir du 1^{er} janvier 1935.

**Liste des exploitations privées qui ont officiellement adhéré
à la Convention internationale des télécommunications et à plusieurs des
Règlements y annexés.**

(Les dates sont celles du dépôt de l'adhésion.)

Exploitation privée	Convention	Règlement télégraphique	Règlement téléphonique	Règlements des radiocommunications	
				Règlement général	Règlement additionnel
African Direct Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Cable and Wireless, Ltd. (anc. dénommée Imperial and International Communications, Ltd.)	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Compagnie des câbles sud-américains	6. III. 1934	6. III. 1934			
Compagnie française des câbles télégraphiques ...	6. III. 1934	6. III. 1934			
Compagnie générale de télégraphie sans fil	6. III. 1934	6. III. 1934 ²⁾			
Compagnie Radio-France .	6. III. 1934	6. III. 1934			
Cuba Submarine Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Det Store Nordiske Telegrafskab	14. VIII. 1934	14. VIII. 1934		14. VIII. 1934	14. VIII. 1934
Deutsch-Atlantische Telegraphengesellschaft	3. IX. 1934	3. IX. 1934			
Direct Spanish Telegraph Company	30. IV. 1934	30. IV. 1934			
Direct West India Cable Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Eastern Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Eastern Extension, Australasia and China Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Eastern and South African Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Europe and Azores Telegraph Company, Ltd. ...	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Halifax and Bermudas Cable Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Italcable compagnia italiana dei cavi telegrafici sottomarini	27. I. 1934	27. I. 1934 ¹⁾	27. I. 1934	27. I. 1934	27. I. 1934
Pacific Cable Board	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Pacific and European Telegraph Company, Ltd. ...	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
River Plate Telegraph Company, Ltd. (Compañia telegráfica del Rio de la Plata)	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Società Italo Radio	27. I. 1934	27. I. 1934 ¹⁾	27. I. 1934	27. I. 1934	27. I. 1934
Société anonyme belge de câbles télégraphiques ...	30. V. 1934	30. V. 1934	30. V. 1934	30. V. 1934	30. V. 1934
Société Radio-Orient	6. III. 1934	6. III. 1934 ²⁾			
West African Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
West Coast of America Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
Western Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934
West India and Panama Telegraph Company, Ltd.	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934	4. X. 1934

¹⁾ Cette exploitation privée a déclaré, conformément à la décision prise par l'Italie et insérée au chiffre 4 du Protocole final au Règlement télégraphique, qu'elle n'accepte aucune obligation relative soit au § 2 de l'article 26, soit à l'article 31 dudit Règlement.

²⁾ Cette exploitation privée a déclaré, conformément à la décision prise par la France et insérée au chiffre 4 du Protocole final au Règlement télégraphique, qu'elle n'accepte aucune obligation relative soit au § 2 de l'article 26, soit à l'article 31 dudit Règlement.

La Companhia Portuguesa Radio Marconi a annoncé son adhésion à la Convention internationale des télécommunications et à tous les Règlements y annexés. Toutefois, la notification réglementaire par voie diplomatique n'a pas encore été portée à notre connaissance.

La Marconi's Wireless Telegraph Company Ltd a également annoncé son adhésion à la Convention et au Règlement télégraphique, mais cette adhésion ne nous a pas encore été confirmée officiellement. Il en est de même de The Indian Radio and Cable Communications Company, Ltd, en ce qui concerne la Convention, le Règlement télégraphique et le Règlement téléphonique.

Les exploitations privées indiquées ci-après, sans avoir adhéré officiellement à la Convention internationale des télécommunications et au Règlement télégraphique y annexé, ont déclaré qu'elles entendaient se conformer d'une manière générale aux dispositions contenues dans ces derniers actes:

All America Cables, Inc.

Amazon Telegraph Company.

Commercial Cable Company.
 Commercial Pacific Cable Company.
 Mexican Telegraph Company.
 Overseas Communications of South Africa, Ltd.
 Radio-Austria (Société anonyme).
 Radio-Suisse, Société anonyme de télégraphie et téléphonie sans fil.
 Transradio Española S. A.
 Transradio Internacional, Compañía radiotelegráfica Argentina S. A.
 Western Union Telegraph Company.

Au surplus le Bureau de l'Union se tient, directement ou indirectement, en relations avec la plupart des exploitations privées qui ne figurent dans aucun des groupes ci-dessus.

En somme, les règles posées par l'Union internationale des télécommunications sont presque universellement observées par les administrations, compagnies et organismes télégraphiques, téléphoniques et des radiocommunications du monde entier, auxquels le Bureau de l'Union prête ses services et desquels il s'efforce d'obtenir, pour l'information de tous, le plus de renseignements possible relatifs aux télécommunications internationales.

Comité consultatif international télégraphique (C. C. I. T.).

Le C. C. I. T. a tenu, à Praha, sa IV^e réunion, du 23 mai au 2 juin 1934, sous la présidence de M. l'ing. Strnad, directeur du service technique au ministère des postes et des télégraphes de Tchécoslovaquie.

Y étaient représentés 23 administrations d'Etat, 13 compagnies de câbles et de t. s. f., 17 entreprises électrotechniques privées, ainsi que la Société des Nations, le C. C. I. F., le C. C. I. R., la Commission mixte internationale pour les expériences relatives à la protection des lignes de télécommunication et des canalisations souterraines (C. M. I.), l'Union internationale des chemins de fer, et notre Bureau, qui avaient envoyé au total quelque 120 délégués.

Notre Bureau assura l'impression et la distribution des travaux préparatoires. Il affecta au secrétariat de la réunion 7 de ses fonctionnaires et 2 interprètes.

Dé nombreuses questions ont été résolues par la IV^e réunion du C. C. I. T., d'autres ont été mises à l'étude ou renvoyées pour examen complémentaire à 11 commissions de rapporteurs.

Conformément au § 2 de l'article 12 du Règlement intérieur du C. C. I. T. (annexe n° 2 au Règlement télégraphique international), nous avons publié et communiqué les avis du comité. De plus nous avons été chargés de publier les documents complets de la réunion; cette publication a été distribuée aux offices en juillet.

Le C. C. I. T. a décidé de tenir sa V^e réunion à Varsovie, à l'automne de 1936.

Comité consultatif international téléphonique (C. C. I. F.).

Le C. C. I. F. a tenu sa X^e assemblée plénière à Budapest, du 3 au 10 septembre 1934, sous la présidence de M. le baron Gabriel Szalay, secrétaire d'Etat, directeur général de Hongrie. Notre Bureau s'y est fait représenter, ainsi d'ailleurs qu'à la réunion des 6^e et 7^e C. R. qui a immédiatement précédé, au même lieu, l'assemblée plénière.

Dans le Journal des télécommunications nous avons rendu compte de l'activité du C. C. I. F. en 1934, et nous avons entrepris la publication des avis ou parties d'avis qu'il y avait le plus d'intérêt à insérer dans notre périodique.

Le C. C. I. F. a prévu que sa XI^e assemblée plénière se tiendrait à Copenhague, au printemps de 1936.

Comité consultatif international des radiocommunications (C. C. I. R.).

Le C. C. I. R. a tenu sa 3^e réunion à Estoril, près de Lisbonne, du 22 septembre au 10 octobre 1934, sous la présidence de M. le professeur L. A. Couto dos Santos, ingénieur, administrateur général des P. T. T. du Portugal. Cette réunion comprenait 160 délégués représentant 27 administrations d'Etat, 32 compagnies ou groupes de compagnies d'exploitation radioélectrique et organismes internationaux, la Société des Nations, le Bureau de l'Union, le C. C. I. F. et le C. C. I. T.

Notre Bureau publia les nombreux travaux préparatoires, assura le secrétariat de la réunion avec la collaboration de l'Administration portugaise et mit trois traducteurs à la disposition du comité.

Le programme du C. C. I. R. comprenait l'examen de 35 questions. Les résultats de cet examen sont condensés dans 27 avis qui, conformément à l'article 8 du règlement intérieur du comité (annexe 14 au Règlement général des radiocommunications), ont été publiés par notre Bureau. Le C. C. I. R. dressa la liste des questions non résolues à Lisbonne et y ajouta les questions nouvelles proposées par ses commissions. Cette liste, comprenant 18 questions, forme le programme de la prochaine réunion qui aura probablement lieu à Bucarest au printemps de 1937.

Le Bureau de l'Union publiera les documents définitifs de la 3^e réunion du C. C. I. R. Ces volumineux documents sortiront vraisemblablement de presse en mars 1935.

Convention européenne de radiodiffusion (Lucerne, 1933).

Conformément à l'article 5 de cette convention, le B. U. a publié les accords intervenus entre les administrations de la région européenne touchant l'installation de nouvelles stations de radiodiffusion et les changements apportés dans les caractéristiques des stations existantes. Il a en outre servi d'intermédiaire à ces administrations dans un grand nombre de questions concernant la radiodiffusion.

Les gouvernements qui, jusqu'ici, ont ratifié la Convention de Lucerne sont les suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Confédération suisse, Danemark, Egypte, Espagne, Etat de la Cité du Vatican, Islande, Tchécoslovaquie.

Arrangements régionaux relatifs aux radiocommunications.

Au cours de l'année 1934, le B. U. a publié quelques arrangements régionaux relatifs aux radiocommunications. En voici la liste:

1^o Les quatre arrangements régionaux suivants établis sous les auspices de l'Administration des Pays-Bas et entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1934, concernant l'emploi, par les stations côtières ouvertes à la correspondance publique, des fréquences comprises entre 400 et 485 kc/s (750 et 619 m):

Arrangement régional pour la Manche et la Mer du Nord,
 Arrangement régional pour l'Atlantique et la Côte de l'Afrique du Nord,
 Arrangement régional pour la Mer Baltique,
 Arrangement régional pour la Méditerranée.

2^o Le plan de répartition des fréquences attribuées aux services aéronautiques de la région européenne par le Règlement général des radiocommunications de Madrid dans la gamme des ondes moyennes. Ce plan avait été arrêté à la conférence des experts radiotélégraphistes de l'aéronautique tenue à Paris les 28 et 29 novembre 1933. Par ailleurs, un plan de répartition des fréquences de 330 et 336 kc/s (909 et 893 m) entre les stations aéronautiques européennes.

3^o Les trois arrangements régionaux établis à Paris (juillet 1933), à Stockholm (octobre 1933) et à Bordeaux (avril 1934) concernant l'organisation des radiophares maritimes en Europe, basée sur les nouvelles dispositions de Madrid. L'arrangement de Paris s'étend à la région géographique limitée au sud par l'estuaire de la Loire, en France, au nord par le radiophare de Svinö, en Norvège, à l'est par les radiophares de Stubbenkammer, en Allemagne, et de Trälleborg, en Suède. Il comprend l'ensemble du littoral des Iles britanniques, ainsi que les Iles Shetland et Féroé. L'arrangement de Stockholm englobe la région géographique de la Mer Baltique, du Kattegat et du Skagerrak à l'est d'Oksö, sur la côte méridionale de la Norvège, et de Hanstholm, sur la côte occidentale du Danemark. L'arrangement de Bordeaux comprend la région s'étendant, d'une part, sur l'Océan Atlantique, depuis l'embouchure de la Loire, en France, au nord, jusqu'à la frontière méridionale du Rio de Oro, en Afrique continentale, au sud, en y comprenant les groupes insulaires des Açores, de Madère, des Canaries et du Cap-Vert, d'autre part, sur les côtes continentales et insulaires de la Méditerranée occidentale, en Europe, jusqu'aux côtes de l'Italie et des dépendances italiennes bordant l'Adriatique inclusivement, en Afrique, jusqu'à la frontière orientale de la Cyrénaïque.

4^o L'arrangement régional conclu à Lisbonne, en octobre 1934, entre les administrations des pays riverains de la Mer du Nord, relativement au service radiotéléphonique des navires munis d'un poste de faible puissance et opérant dans la Mer du Nord.

Relations avec l'Union internationale de radiodiffusion (U. I. R.), la Commission internationale de navigation aérienne (C. I. N. A.), la Conférence aéronautique internationale, l'Organisation météorologique internationale (O. M. I.) et d'autres organismes internationaux.

L'U. I. R. nous remet ses publications susceptibles d'intéresser les administrations, notamment les listes révisées des stations de radiodiffusion européennes, les rapports mensuels sur les mesures de fréquences effectuées par son centre de contrôle à Bruxelles et les bulletins mensuels donnant des renseignements sur la radiodiffusion.

La C. I. N. A. nous transmet ses bulletins hebdomadaires et ses bulletins officiels; ces derniers contiennent les comptes rendus de ses sessions et le texte des résolutions qu'elle a prises.

La Conférence aéronautique internationale nous communique les résultats de ses délibérations par l'intermédiaire de l'Office aérien fédéral, à Berne.

L'O. M. I. collabore avec nous pour la publication de la nomenclature des stations effectuant des services spéciaux.

Les renseignements importants que nous recevons des organismes susmentionnés sont portés à la connaissance des administrations. Il en est de même des informations qui nous parviennent d'autres organismes internationaux et qui concernent la technique et la réglementation de la t. s. f., la législation et la jurisprudence en matière de radiodiffusion et la bibliographie du domaine de l'application des ondes hertziennes.

Nomenclature officielle des bureaux télégraphiques.

(16^e édition, 1934.)

La 16^e édition de cette nomenclature, publiée en 2 volumes, a paru en juin 1934. Elle constitue un ouvrage de 1848 pages, contenant les noms de près de 300 000 bureaux.

Par circulaire n^o 1014, du 15 mai 1934, le Bureau de l'Union a signalé les particularités que présente cette édition, dont l'établissement a donné lieu à de laborieux préparatifs.

L'ouvrage a été tiré à 31 000 exemplaires, dont 27 300 exemplaires sur papier ordinaire, 2400 exemplaires sur papier Japon, et 1300 exemplaires sur papier très fort. Au cours de 1934, il a été complété par 5 annexes.

Par suite de souscriptions tardives, il est devenu nécessaire de procéder à un tirage supplémentaire, en septembre 1934. A cet égard, nous croyons devoir insister vivement sur la nécessité qu'il y aurait pour les souscripteurs d'observer strictement à l'avenir les dispositions de l'alinéa [843] du Règlement télégraphique international, selon lesquelles les souscriptions doivent être formulées une fois pour toutes, jusqu'à nouvel avis, de manière à donner au Bureau de l'Union le temps de régler le tirage en conséquence. Si ces dispositions ne sont pas observées, elles peuvent nous placer dans l'alternative de constituer soit une réserve insuffisante — entraînant des tirages supplémentaires onéreux, ou l'impossibilité de livraisons ultérieures — soit une réserve trop forte dont une partie va finalement au pilon.

Il nous reste une faible réserve de la nomenclature et de ses annexes, réserve calculée de façon à pouvoir faire face tout juste, si c'est nécessaire, à des besoins spéciaux.

Il nous reste également un certain nombre de préfaces en langues française, allemande, anglaise, espagnole, hongroise, italienne, néerlandaise, polonaise, tchèque et en trois langues (français, allemand, italien).

Travaux ordinaires du Bureau de l'Union.

Correspondance. Le nombre des pièces enregistrées, échangées en 1934 par nos services télégraphique et téléphonique, a été de 4058. Le nombre des correspondances reçues et expédiées par notre service des radiocommunications a atteint le chiffre de 4167. Les frais d'affranchissement correspondants se montent à 750 fr. 55 et 1081 fr. 05.

Le service commun des expéditions a effectué 63 445 envois et les frais d'affranchissement correspondants se sont élevés à 71 201 fr. 45. La correspondance traitée par ce service accuse un total de 5250 pièces.

Les correspondances de minime importance n'ont pas été inscrites et ne sont pas comprises dans les totaux précités. Les circulaires, les lettres-circulaires et les notifications ne comptent chacune que pour une unité.

Circulaires. Les circulaires des services télégraphique et téléphonique, au nombre de 21 (du n° 1005 au n° 1025), ont traité les objets suivants:

Dispositions facultatives des Règlements télégraphique et téléphonique de Madrid (2^e série); carte schématique des câbles téléphoniques internationaux; nomenclature des voies de radiocommunication entre points fixes; nomenclature des câbles formant le réseau sous-marin du globe; réimpression du Règlement téléphonique de Madrid; comptes de l'exercice 1933; nomenclature des circuits téléphoniques internationaux; rapport de gestion pour 1933; langage convenu; nomenclature officielle des bureaux télégraphiques ouverts au service international (16^e édition); statistique générale de la téléphonie, année 1932; statistique générale de la télégraphie, année 1932; avis émis par le C. C. I. T.; documents de la IV^e réunion du C. C. I. T. (Praha, mai-juin 1934); étude sur le langage convenu; avis et documents de la IV^e réunion du C. C. I. T.; délais de transmission des télégrammes.

Les lettres-circulaires, au nombre de 7, ont traité les objets suivants: IV^e réunion du C. C. I. T. à Praha, 1934; cours international d'esperanto pour fonctionnaires des P. T. T.

Les circulaires du service des radiocommunications sont au nombre de 25 (du n° 333 au n° 357) et se rapportent aux sujets suivants:

Arrangements particuliers relatifs à l'utilisation de fréquences dans des régions déterminées (Manche et Mer du Nord; Atlantique et Côte de l'Afrique du Nord; Mer Baltique; Méditerranée); répartition des fréquences aux stations aéronautiques européennes; comptes de l'exercice 1933; rapport de gestion pour 1933; organisation des radiophares maritimes; réédition des documents de service (nomenclatures, listes, cartes); licences d'amateurs; statistique générale des radiocommunications, année 1933; émissions d'ondes étalonnées; avis émis par le C. C. I. R.; langage convenu, interprétations; dispositions facultatives des règlements des radiocommunications.

En outre, 70 lettres-circulaires ont été expédiées, soit à l'ensemble des administrations, soit seulement à certaines d'entre elles. Elles se rapportent aux sujets suivants: mesures de fréquences en général ainsi que rapports et graphiques concernant les mesures de longueurs d'onde effectuées par les laboratoires de contrôle du comité technique de l'U. I. R.; réunions de cette union; liste des stations de radiodiffusion européennes et des fréquences utilisées par elles ainsi que modifications et adjonctions à apporter à ces listes; ratifications de la Convention européenne de radiodiffusion; changements apportés dans les caractéristiques des stations de radiodiffusion; dispositif permettant de mesurer l'intensité du champ de réception; introduction du service des radio-lettres; stations radioélectriques de la région arctique; cours international d'esperanto pour fonctionnaires des P. T. T.; C. C. I. R. et questions à soumettre à la 3^e réunion de ce comité.

Notifications. Les notifications, au nombre de 126, comprennent 101 télégrammes-circulaires et 25 circulaires imprimées (n°s 199—223) avec 15 annexes.

Les premiers se rapportent, pour la plupart, à des interruptions ou rétablissements de communications télégraphiques ou radiotélégraphiques internationales et à des restrictions apportées à la correspondance télégraphique ou radiotélégraphique internationale ou à la suppression de restrictions; les autres ont pour objet de porter à la connaissance des administrations de l'Union les renseignements de diverses natures notifiés au Bureau de l'Union et dont suit l'énumération des plus importants: adhésion aux actes de Madrid (1932); ratification, approbation ou application des actes de Madrid (1932); ratification de la Convention radiotélégraphique internationale de Washington; Comité consultatif international des radiocommunications (C. C. I. R.); Comité consultatif international télégraphique (C. C. I. T.); Comité consultatif international téléphonique (C. C. I. F.); Plan de Lucerne; contribution aux frais communs du Bureau de l'Union; mutations dans les administrations; restrictions apportées à la correspondance télégraphique et radiotélégraphique internationale ou suppressions de restrictions; fixation ou modification de l'équivalent du franc-or dans divers pays; modification temporaire de l'heure légale dans certains pays; application des dispositions facultatives des Règlements; adresses d'administrations et compagnies; télégrammes spéciaux, différés, de presse, urgents, lettres-télégrammes (ELT, NLT, DLT); radio-lettres; modifications aux tableaux de tarifs A, B et C; tarifs de compagnies de câbles ou de t. s. f.; modifications à ces tarifs; ouverture de communications terrestres, sous-marines et radioélectriques; ouverture de bureaux télégraphiques, radioélectriques et de stations côtières; nomenclature des stations de radiodiffusion; modifications aux nomenclatures radiotélégraphiques; répartition des indicatifs d'appel; service radiotéléphonique; service de pilotage; comptes télégraphiques et radiotélégraphiques; taxes terrestres, intérieures et de bord; franchise télégraphique pour les délégués à des réunions internationales; liste des stations radio fermées provisoirement ou rouvertes; relevé mensuel des interruptions et rétablissements de voies de communication internationales; relevé mensuel des restrictions de service.

Publications du Bureau de l'Union.

Documents des conférences.	Nombre d'exemplaires en magasin
Conférence télégraphique de Londres, 1903	178
Conférence télégraphique de Lisbonne, 1908	47
Conférence télégraphique de Paris, 1925	339
Conférence télégraphique de Bruxelles, 1928	523
Conférence télégraphique de Madrid, 1932	330
Conférence radiotélégraphique de Berlin, 1906	24
Conférence radiotélégraphique de Londres, 1912	381
Conférence radiotélégraphique de Washington, 1927	526
Conférence radiotélégraphique de Madrid, 1932	379
Conférence radioélectrique européenne de Prague, 1929	599
Conférence européenne de radiodiffusion de Lucerne, 1933	148

Documents des comités.

Comité d'étude du langage convenu, Cortina d'Ampezzo (1926)	421
Comité consultatif international télégraphique:	
a) Avis émis par le comité (Berlin, 1926)	18
b) Documents de la 1 ^{re} réunion du comité (Berlin, 1926)	200
c) Avis émis par le comité (Berlin, 1929)	96
d) Documents de la 2 ^e réunion du comité (Berlin, 1929)	90
e) Avis émis par le comité (Berne, 1931)	100
f) Documents de la 3 ^e réunion du comité (Berne, 1931)	118
g) Avis émis par le comité (Praha, 1934)	83
h) Documents de la 4 ^e réunion du comité (Praha, 1934)	50
Comité consultatif international des radiocommunications:	
a) Avis émis par le comité (La Haye, 1929)	45
b) Documents de la 1 ^{re} réunion du comité (La Haye, 1929)	404
c) Avis émis par le comité (Copenhague, 1931)	344
d) Documents de la 2 ^e réunion du comité (Copenhague, 1931)	325
e) Avis émis par le comité (Lisbonne, 1934)	325

Conventions, Règlements, tableaux, protocoles.

Convention internationale des télécommunications, Madrid, 1932	1475
Règlement télégraphique annexé à la Convention internationale des télécommunications, avec Protocole final audit Règlement	675
Règlement téléphonique annexé à la Convention internationale des télécommunications	282
Règlement général des radiocommunications annexé à la Convention internationale des télécommunications avec Protocole final audit Règlement, Règlement additionnel des radiocommunications annexé à la Convention internationale des télécommu- nications et Protocole additionnel aux actes de la Conférence radiotélégraphique internationale de Madrid, signé par les gouvernements de la région européenne	591
Tableau A des taxes du régime européen, 1 ^{re} édition (revision de Madrid), 1932 . . .	120
Tableau B des taxes du régime extra-européen, 1 ^{re} édition (revision de Madrid), 1932	50
Tableau C, 1 ^{re} édition (revision de Madrid), 1932	132

Toutes les modifications et adjonctions ont été publiées, sous forme de suppléments, sur des feuilles volantes qui ont été insérées dans les notifications ordinaires.

Tableau indiquant la manière dont sont traités, par les diverses administrations et compa- gnies privées, les télégrammes en langage secret, les télégrammes spéciaux, les télé- grammes de presse, les télégrammes différés, etc., édition 1933	78
--	----

Les modifications sont publiées dans nos notifications ordinaires.

Projet de Convention et de Règlement élaboré par la Conférence préliminaire de Washington (1920), révisé en conformité des conclusions du Comité technique de radiocommunications réuni à Paris en 1921.	
Texte français	172
Texte anglais	184
Convention européenne de radiodiffusion de Lucerne, 1933, avec Plan de Lucerne et Protocole final annexés	308

Cartes télégraphiques, téléphoniques et radiotélégraphiques.

Carte générale des grandes voies de communication télégraphiques internationales du monde et carte des voies de communication par t. s. f. entre points fixes, 1927	487
Carte des communications télégraphiques du régime extra-européen, en 4 feuilles, 1923	167
Carte schématique des grandes communications télégraphiques internationales du régime européen, en 1 feuille, 1923	660
Carte des communications télégraphiques de l'Afrique, en 2 feuilles, 1926	188
Carte des communications télégraphiques de l'Amérique du Sud, en 2 feuilles, 1926	153
Carte schématique et liste des câbles téléphoniques internationaux d'Europe, janvier 1934	29
Carte des circuits internationaux d'Europe pour la transmission de la musique, 1933	54
Carte des stations radiotélégraphiques ouvertes à la correspondance publique avec les navires en mer, publiée sous forme d'atlas de 9 feuilles, édition 1932	62

Nomenclatures et listes.

Télégraphie et téléphonie :

Nomenclature des câbles formant le réseau sous-marin du globe, 13 ^e édition, 1934	297
Nomenclature des voies de radiocommunication entre points fixes, édition 1934	615
Nomenclature des circuits téléphoniques internationaux, édition 1934	93
Liste des voies de communication télégraphiques internationales du régime européen, édition 1930, avec supplément de 1934	245
Liste des voies de communication télégraphiques internationales du régime extra-européen, édition 1932, avec supplément de 1934	45

Radiocommunications :

Au nombre des travaux importants effectués dans le courant de l'année 1934, il y a lieu de signaler ceux occasionnés par la réédition de certaines nomenclatures des stations radioélectriques, par la publication des suppléments à la liste des fréquences, à la nomenclature des stations fixes et à la liste alphabétique des indicatifs d'appel.

Il convient de signaler que, d'une manière générale, le nombre des exemplaires souscrits des documents de service radio a subi un fléchissement bien que le prix de ces documents ait pu être réduit d'une manière sensible grâce à l'utilisation de la composition déjà existante. C'est ainsi, par exemple, que la nomenclature des stations côtières et de navire, dont le tirage était de 18 200 exemplaires en 1933, a été imprimée en 1934 à 17 400 puis à 14 800 exemplaires et que la nomenclature des stations aéronautiques et d'aéronef a subi une réduction de tirage de 500 exemplaires.

Nomenclatures des stations radioélectriques:

Les nomenclatures des stations sont publiées en fascicules séparés, ainsi qu'il suit:

- I. Nomenclature des stations côtières et de navire;
- II. Nomenclature des stations aéronautiques et d'aéronef;
- III. Nomenclature des stations effectuant des services spéciaux;
- IV. Nomenclature des stations fixes (Index à la liste des fréquences pour les stations fixes en service);
- V. Nomenclature des stations de radiodiffusion.

	Nombre d'exemplaires en magasin
Nomenclature des stations côtières et de navire (2 ^e édition, mars 1934, et 3 ^e édition, septembre 1934)	321 (3 ^e édition)
Ce document, publié en une édition mixte française-anglaise-allemande, comptait 514 pages pour la 2 ^e édition tirée à 17 400 exemplaires. La 3 ^e édition compte 514 pages également et il en a été tiré 14 800 exemplaires.	
Nomenclature des stations aéronautiques et d'aéronef (2 ^e édition, mai 1934, et 3 ^e édition, novembre 1934)	363 (3 ^e édition)
Ce document, publié en une édition mixte française-anglaise, comptait 154 pages pour la 2 ^e édition dont il a été tiré 3800 exemplaires. La 3 ^e édition compte 176 pages et le tirage a été de 3800 exemplaires.	
Nomenclature des stations effectuant des services spéciaux (4 ^e édition, novembre 1933.)	
Ce document, publié en éditions distinctes française, anglaise et allemande, compte 232 pages et n'a pas été réédité en 1934.	
Le texte français a été tiré à 2500 exemplaires	—
Le texte anglais a été tiré à 8650 exemplaires	—
Le texte allemand a été tiré à 1140 exemplaires	—
La 4 ^e édition de ce document a été complétée, en 1934, par 3 suppléments récapitulatifs (n ^{os} 1 à 3). Le dernier supplément comptait 18 pages. Les modifications et corrections correspondant à ces 3 suppléments ont fait l'objet de 36 pages d'impression.	
Nomenclature des stations fixes (Index à la liste des fréquences pour les stations fixes en service). (1 ^{re} édition, mars 1934.)	
Ce document compte 111 pages. Il en a été tiré 3500 exemplaires	29
La 1 ^{re} édition de ce document a été complétée en 1934 par 8 suppléments récapitulatifs (n ^{os} 1 à 8). Le dernier supplément comptait 13 pages. Les modifications et corrections correspondant à ces 8 suppléments ont fait l'objet de 15 pages d'impression.	
Nomenclature des stations de radiodiffusion (5 ^e édition, juin 1934.)	
Ce document, publié en une édition mixte française-anglaise, compte 96 pages.	
Il en a été tiré 2400 exemplaires	458
Les 4 ^e et 5 ^e éditions de ce document ont été complétées, en 1934, chacune par un supplément.	
Le supplément à la 4 ^e édition comportait 13 pages d'états signalétiques et 8 pages de modifications et corrections et celui à la 5 ^e édition 8 pages d'états signalétiques et 17 pages de modifications et corrections.	
Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations fixes, terrestres et mobiles (4 ^e édition, novembre 1933.)	
Ce document, non réédité en 1934, compte 149 pages. Il en a été tiré:	
15 150 exemplaires du type A *	48
et 1250 exemplaires du type B	—
La 4 ^e édition de ce document a été complétée, en 1934, par 10 suppléments récapitulatifs dont une annexe (n ^{os} 1 à 10). Le dernier supplément comptait, 38 pages, l'annexe 42.	
* Plus un tirage supplémentaire de 600 exemplaires fait en juin 1934.	
Liste des fréquences (4 ^e édition, décembre 1933.)	
Ce document — non réédité en 1934 — compte 303 pages. Il en a été tiré 2000 exemplaires	180
La 4 ^e édition de cette liste a été complétée, en 1934, par 10 suppléments récapitulatifs. Le dernier supplément comptait 66 pages. Les suppressions (récapitulatives) correspondant à ces 10 suppléments ont fait l'objet de 38 pages d'impression.	
Liste des abréviations à employer dans les radiocommunications (tirage spécial de l'appendice 9 au Règlement général des radiocommunications)	2331
Tableau de répartition des bandes de fréquences (tirage spécial du tableau qui est contenu au § 7 de l'art. 7 du Règlement général des radiocommunications)	1630

Statistiques.

Le Bureau de l'Union a publié au cours de l'année 1934:

La Statistique générale de la télégraphie afférente à l'année 1932	200
La Statistique générale de la téléphonie afférente à l'année 1932	200
La Statistique générale des radiocommunications afférente à l'année 1933	200

Le Journal.

En janvier 1934, notre journal a pris le titre nouveau de « Journal des télécommunications » que lui ont attribué les Conférences de Madrid (1932). Le volume de 1934 porte le numéro 1, correspondant à la 66^e année d'existence du périodique. Il comporte 360 pages, comme en 1933. Il renferme, en outre, de nombreuses figures, tableaux et diagrammes.

Comme par le passé, le Bureau de l'Union s'est employé à rendre ledit journal aussi intéressant et attrayant que possible. Il a veillé à une judicieuse répartition de la matière. Les comptes rendus des réunions d'organismes s'intéressant de près aux télécommunications ont alterné avec les articles d'ordres technique, administratif, officiel, législatif, voire juridique.

Dans la rubrique des nouvelles, nous avons eu constamment en vue de donner un aperçu général des principaux événements survenus dans le monde des télécommunications.

D'ailleurs, les tables chronologique et analytique des matières renseignent en détail sur les divers sujets traités au cours de l'année.

Le « Journal des télécommunications » a été tiré à 2550 exemplaires dont 150 de réserve; le prix d'abonnement a été maintenu à 10 fr. par an.

Quant aux années précédentes, les trois premiers volumes (années 1869 à 1877) et le volume XXXVI (année 1912) sont épuisés; il existe, en revanche, un certain nombre des autres volumes.

	Nombre d'exemplaires en magasin
Table alphabétique générale des matières contenues dans le Journal télégraphique de 1869 à 1910	350
Table alphabétique générale des matières contenues dans le Journal télégraphique de 1911 à 1930	451

Publications diverses.

L'Union télégraphique internationale (1865—1915). Mémoire commémoratif, édité à l'occasion du cinquantenaire de l'Union télégraphique	184
Législation télégraphique (publiée en 1921)	22
Répertoire analytique pour faciliter la recherche des tarifs et autres renseignements utiles, encore en vigueur au 1 ^{er} avril 1911, contenus dans les différentes notifications . . .	39
Nouveau vocabulaire officiel pour la rédaction des télégrammes en langage convenu, en 4 volumes et un appendice (1901); collections complètes à disposition	17
Dictionnaire télégraphique officiel de l'Administration chinoise pour les télégrammes différés originaires ou à destination de la Chine (publié par l'Administration chinoise)	620

Comptabilité.

Des revisions de la comptabilité du Bureau ont été faites: périodiquement par la direction du bureau, et le 21 novembre 1934 par le Contrôle fédéral des finances. Elles n'ont pas donné matière à observations.

Services télégraphique et téléphonique.

1. Fonds de prévoyance.

(Etabli par décision de la Conférence de Londres en 1879.)

Le fonds de prévoyance s'élevait, à la fin de 1933, à la somme de	630 348 fr. 77
Augmentation en 1934:	
Capitalisation des intérêts	24 430 fr. 90
Versement du Bureau de l'Union	539 fr. 63
	24 970 fr. 53
Diminution en 1934:	655 319 fr. 30
Pensions de MM. Vallotton, 1 ^{er} secrétaire, et Patocchi, secrétaire-adjoint, fonctionnaires retraités, et perte sur les cours	13 738 fr. 30
Fortune du fonds de prévoyance au 31 décembre 1934	641 581 fr. —

Ce fonds était placé comme il suit:

Taux	Genre de titre	Valeur nominale	Cours	Valeur d'inventaire
		fr.	fr.	fr.
	Obligations:			
3 %	Emprunt fédéral, 1903	38 000. —	76. —	28 880. —
5 %	Emprunt fédéral, 1925	83 000. —	100. —	83 000. —
4½ %	Emprunt fédéral, 1926	3 000. —	100. —	3 000. —
4½ %	Emprunt fédéral, 1930	52 000. —	100. —	52 000. —
4 %	Emprunt fédéral, 1930	70 000. —	100. —	70 000. —
3½ %	Emprunt fédéral, 1932	65 000. —	96. —	62 400. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1923	63 000. —	95. —	59 850. —
5 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1924	26 000. —	100. —	26 000. —
5 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1925	37 000. —	100. —	37 000. —
4½ %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1928	15 000. —	100. —	15 000. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1931	15 000. —	100. —	15 000. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1934	130 000. —	98. —	127 400. —
3 %	Canton de Berne, 1895	31 000. —	76. —	23 560. —
3¾ %	Caisse hypothécaire du canton de Berne .	25 000. —	100. —	25 000. —
	Valeur des titres			628 090. —
	Avoir à la Caisse d'Etat fédérale			13 491. —
	Fortune au 31 décembre 1934			641 581. —

2. Comptes.

Remarque relative au crédit ordinaire de l'année 1934:

Comme nous l'indiquons dans notre rapport de gestion de l'année dernière, page 17, nous avons dû, en 1933, dépasser le crédit ordinaire de 200 000 fr. d'un montant de 23 967 fr. 72, par suite des dépenses occasionnées au titre de la réédition de la nomenclature des bureaux télégraphiques, 16^e édition. Conformément à l'article 91 (2) du Règlement télégraphique, notre crédit ordinaire pour l'année 1934 a été réduit d'un montant égal à l'excédent susvisé et s'élevait donc à 176 032 fr. 28.

Le résultat général du compte de l'exercice 1934 est le suivant:

Le budget ouvrait au Bureau de l'Union	Service ordinaire	Service extraordinaire	Total
	fr.	fr.	fr.
des crédits se montant à	604 826, 55	28 000. —	632 826, 55
et évaluait les recettes à	444 600. —	2 000. —	446 600. —
Différence	160 226, 55	26 000. —	186 226, 55
Les dépenses se sont élevées à	428 109, 91	20 556, 70	448 666, 61
et les recettes ont atteint	291 048, 30	3 328, 31	294 376, 61
Différence à répartir à titre de parts contributives	137 061, 61	17 228, 39	154 290. —

Cette somme de 154 290 francs, divisée par 834, nombre des unités contributives d'après la classification des Etats contractants arrêtée au 31 décembre 1934, donne 185 francs par unité, dont 164 fr. 35 pour le service ordinaire et 20 fr. 65 pour le service extraordinaire.

Tableau de répartition.

Classe	Nombre des administrations	Unités par classe	Total des unités	Montant de l'unité	Montant par classe	Total de la contribution
I	12	25	300	185 francs	fr. 4 625. —	fr. 55 500. —
II	2	20	40		3 700. —	7 400. —
III	10	15	150		2 775. —	27 750. —
IV	14	10	140		1 850. —	25 900. —
V	15	5	75		925. —	13 875. —
VI	43	3	129		555. —	23 865. —
	96		834			154 290. —

Le total des sommes à recouvrer au 31 décembre 1934 s'élevait à 285 627 fr. 64.

Bilan au 31 décembre 1934.					
Actif.	fr.	c.	Passif.	fr.	c.
Caisse	—	90	Créditeurs	—	90
Débiteurs à fin 1933 ¹⁾ . . .	35 003	39	Caisse d'Etat fédérale . . .	285 627	64
Débiteurs de l'année 1934 . .	96 334	25			
Parts contributives 1934:					
Service ordinaire	137 061	61			
» extraordinaire	17 228	39			
	285 628	54		285 628	54

¹⁾ Années 1930/31: comptes impayés par 2 administrations.

Année 1932: » » 6 »
» 1933: » » 9 »

Compte de profits et pertes au 31 décembre 1934.					
	fr.	c.		fr.	c.
Recettes, service ordinaire . .	291 048	30	Dépenses, service ordinaire . .	427 570	28
Vente de documents des conférences	3 328	31	Frais spéciaux des conférences	20 556	70
Parts contributives:			Versement au fonds de prévoyance	539	63
Service ordinaire	137 061	61			
» extraordinaire	17 228	39			
	448 666	61		448 666	61

3. Compte de l'exercice 1934 et budget pour l'année 1935.

Service ordinaire.

Dépenses.

Budget de 1934			Compte de 1934		Budget pour 1935	
fr.	fr.		fr.	fr.	fr.	fr.
108 919,75		I. Personnel				
19 651,60		1. Traitements	106 586,75 ⁶⁾		113 119,50	
10 320,20		2. Assurances	20 078,30 ⁷⁾		20 885,05	
—		3. Aides de bureau	9 570,55		6 300,50	
—		4. Gratifications	—		—	
	138 891,55			136 235,60 ⁸⁾		140 305,05
	300.—	II. Frais de voyages		133,40		300.—
	7 300.—	III. Loyers		7 300.—		7 300.—
		IV. Matériel de bureau				
700.—		1. Livres, cartes, journaux, etc. . .	523,29		700.—	
1 500.—		2. Mobilier	1 491,15		2 000.—	
	2 200.—			2 014,44		2 700.—
		V. Frais généraux de bureau				
1 500.—		1. Fournitures de bureau	1 342,40		1 500.—	
1 300.—		2. Eclairage, chauffage, etc. . . .	1 164,50		1 300.—	
3 900.—		3. Affranchissements, expéditions .	3 670,45		3 900.—	
1 435.—		4. Service	1 338,53		1 435.—	
	8 135.—			7 515,88		8 135.—
		VI. Imprimés				
12 000.—		1. Journal des télécommunications .	9 679,95		12 000.—	
391 500.—		2. Nomenclature des bureaux . . .	238 802,09		40 000.—	
2 650.—		3. Statistiques	2 109,60		2 100.—	
2 000.—		4. Tarifs	192,65		2 000.—	
18 950.—		5. Cartes	2 491,02 ¹⁾		24 500.—	
16 200.—		6. Notifications et circulaires . .	9 981,60		11 000.—	
3 700.—		7. Imprimés divers	8 371,30 ²⁾		3 550.—	
	447 000.—			271 628,21		95 150.—
	500.—	VII. Imprévu		2 375,70 ³⁾		500.—
	500.—	VIII. Divers		906,68 ⁴⁾		500.—
	604 826,55	Total des dépenses		428 109,91		254 890,05

Recettes.

		I. Vente d'imprimés			
2 650.—		1. Journal des télécommunications .	2 425,85		2 300.—
433 250.—		2. Nomenclature des bureaux . . .	272 160,50		48 500.—
200.—		3. Statistiques	176,95		200.—
400.—		4. Tarifs	727,60		700.—
2 500.—		5. Cartes	1 334,10		2 500.—
5 000.—		6. Notifications et circulaires . .	9 189,80		5 000.—
500.—		7. Imprimés divers	2 537,80		600.—
	444 500.—			288 552,60	59 800.— ⁵⁾
	100.—	II. Imprévu		2 495,70 ³⁾	100.—
	—	III. Solde actif de l'année dernière . .		—	—
	444 600.—			291 048,30	59 900.—
	160 226,55	IV. Parts contributives des Etats		137 061,61	194 990,05
	604 826,55	Total des recettes		428 109,91	254 890,05

Service extraordinaire.

Dépenses	28 000.—	IX. Frais spéciaux des conférences .	20 556,70	5 000.—
Recettes	2 000.—	Vente de documents des conférences	3 328,31	2 000.—
	26 000.—	Parts contributives des Etats	17 228,39	3 000.—

¹⁾ La réédition de la Carte des communications télégraphiques du régime extra-européen, prévue au budget de 1934, a dû être retardée. — ²⁾ Le crédit a été dépassé de 4671 fr. 30 du fait de la réédition de la Nomenclature des circuits téléphoniques internationaux, réédition non prévue au budget mais devenue nécessaire par suite du grand nombre des modifications et adjonctions notifiées dans le cours de l'année. — ³⁾ Dont 1900 fr. 55 d'intérêts moratoires perçus en application des dispositions de l'art. 17, § 3 (5) de la Convention internationale des télécommunications, Madrid, 1932, et versés à la Caisse d'Etat fédérale. — ⁴⁾ Dont 539 fr. 63 notre versement au fonds de prévoyance pour arrondir la part contributive. — ⁵⁾ Y compris une majoration de 15 % pour frais généraux, applicable à chaque document. — ⁶⁾ Effectivement 116 792 fr. 15, dont 10 205 fr. 40 payés à la charge du C. C. I. T., Praha, 1934 et de la rubr. IX. Frais spéciaux des conférences. — ⁷⁾ Effectivement 21 704 fr. 15, dont 1625 fr. 85 payés à la charge du C. C. I. T., Praha, 1934. — ⁸⁾ Effectivement 148 066 fr. 85, compte tenu des notes ⁶⁾ et ⁷⁾.

Service des radiocommunications.

1. Fonds de prévoyance.

(Etabli par décision de la Conférence de Londres en 1912.)

Le fonds de prévoyance s'élevait, à la fin de 1933, à la somme de 296 002 fr. 14

Augmentation en 1934:

Capitalisation des intérêts	11 574 fr. 25	
Versement du Bureau de l'Union	15 570 fr. 51	
		<u>27 144 fr. 76</u>

Diminution en 1934: 323 146 fr. 90

Perte sur les cours	425 fr. —
-------------------------------	-----------

Fortune du fonds de prévoyance au 31 décembre 1934 322 721 fr. 90

Ce fonds était placé comme il suit:

Taux	Genre de titre	Valeur nominale	Cours	Valeur d'inventaire
	Obligations:	fr.	fr.	fr.
5 %	Emprunt fédéral, 1925	6 000. —	100. —	6 000. —
4½ %	Emprunt fédéral, 1926	23 000. —	100. —	23 000. —
4½ %	Emprunt fédéral, 1930	64 000. —	100. —	64 000. —
4 %	Emprunt fédéral, 1930	5 000. —	100. —	5 000. —
3½ %	Emprunt fédéral, 1932	35 000. —	96. —	33 600. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1923	7 000. —	95. —	6 650. —
5 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1924	17 000. —	100. —	17 000. —
5 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1925	21 000. —	100. —	21 000. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1931	15 000. —	100. —	15 000. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1934	50 000. —	98. —	49 000. —
4 %	Emprunt du canton de Genève, 1933 . .	25 000. —	99. —	24 750. —
3¾ %	Caisse hypothécaire du canton de Berne .	30 000. —	100. —	30 000. —
	Valeur des titres			295 000. —
	Avoir à la Caisse d'Etat fédérale			27 721, 90
	Fortune au 31 décembre 1934			<u>322 721, 90</u>

2. Comptes.

Le résultat général du compte de l'exercice 1934 est le suivant:

Le budget ouvrait au Bureau de l'Union	Service ordinaire	Service	Total
	fr.	extraordinaire	fr.
des crédits se montant à	479 977, 90	43 800. —	523 777, 90
et évaluait les recettes à	296 580. —	2 000. —	298 580. —
Différence	<u>183 397, 90</u>	<u>41 800. —</u>	<u>225 197, 90</u>
Les dépenses se sont élevées à	372 568, 25	29 145, 07	401 713, 32
et les recettes ont atteint	201 143, 34	3 900, 98	205 044, 32
Différence à répartir à titre de parts contributives	<u>171 424, 91</u>	<u>25 244, 09</u>	<u>196 669. —</u>

Cette somme de 196 669 francs, divisée par 941, nombre des unités contributives d'après la classification des Etats contractants arrêtée au 31 décembre 1934, donne 209 francs par unité, dont 182 fr. 15 pour le service ordinaire et 26 fr. 85 pour le service extraordinaire.

Tableau de répartition.

Classe	Nombre des administrations	Unités par classe	Total des unités	Montant de l'unité	Montant par classe	Total de la contribution
					fr.	fr.
I	14	25	350	209 francs	5 225.—	73 150.—
II	1	20	20		4 180.—	4 180.—
III	15	15	225		3 135.—	47 025.—
IV	13	10	130		2 090.—	27 170.—
V	15	5	75		1 045.—	15 675.—
VI	47	3	141		627.—	29 469.—
	105		941			196 669.—

Le total des sommes à recouvrer au 31 décembre 1934 s'élevait à 441 706 fr. 94.

Bilan au 31 décembre 1934.					
	fr.	c.		fr.	c.
Actif.			Passif.		
Chèque postal	3 057	72	Créditeurs	3 057	72
Débiteurs à fin 1933 ¹⁾ . .	91 090	74	Caisse d'Etat fédérale . .	441 706	94
Débiteurs de l'année 1934 .	153 947	20			
Parts contributives 1934:					
Service ordinaire	171 424	91			
» extraordinaire	25 244	09			
	444 764	66		444 764	66

¹⁾ Année 1926: comptes impayés par 1 administration.
 » 1927: » » » 1 »
 Années 1928/29: » » » 3 administrations.
 Année 1930: » » » 7 »
 » 1931: » » » 8 »
 » 1932: » » » 12 »
 » 1933: » » » 21 »

Compte de profits et pertes au 31 décembre 1934.					
	fr.	c.		fr.	c.
Recettes, service ordinaire .	201 143	34	Dépenses, service ordinaire	356 997	74
Vente de documents des conférences	3 900	98	Frais spéciaux des conférences	29 145	07
Parts contributives:			Versement au fonds de prévoyance	15 570	51
Service ordinaire	171 424	91			
» extraordinaire	25 244	09			
	401 713	32		401 713	32

